

Loi Dalo. La fondation Abbé Pierre refuse de se substituer à l'État.

Fin de la permanence téléphonique

■ La Fondation Abbé Pierre a annoncé mardi qu'elle fermait ce jeudi la permanence téléphonique du Droit au logement opposable (Dalo) en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, refusant désormais de « pallier les défaillances publiques » après trois années de service.

« Depuis 2008, le centre a reçu plus de 6 000 appels qui ont donné lieu à l'inscription de plus de 3 500 personnes à un premier rendez-vous dans l'une des 22 permanences des départements des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, du Var et des Alpes-Maritimes. Preuve, s'il en fallait, du besoin d'accompagnement des demandeurs », a déclaré la Fondation

dans un communiqué.

« Mais ce constat ne justifie en rien que ce travail d'information, d'accueil et d'accompagnement soit assuré exclusivement par la Fondation Abbé Pierre », a-t-elle ajouté. Par cet acte, la Fondation « espère mettre l'ensemble des acteurs publics et notamment l'État et les conseils généraux - pilotes des plans départementaux pour le logement des plus défavorisés - face à leurs responsabilités », a-t-elle conclu.

Elle va s'attacher désormais à « rendre effectif » le droit au logement opposable, mis en place par une loi de 2007, devant les tribunaux pour les ménages reconnus prioritaires et déjà accompagnés dans le cadre du dispositif.